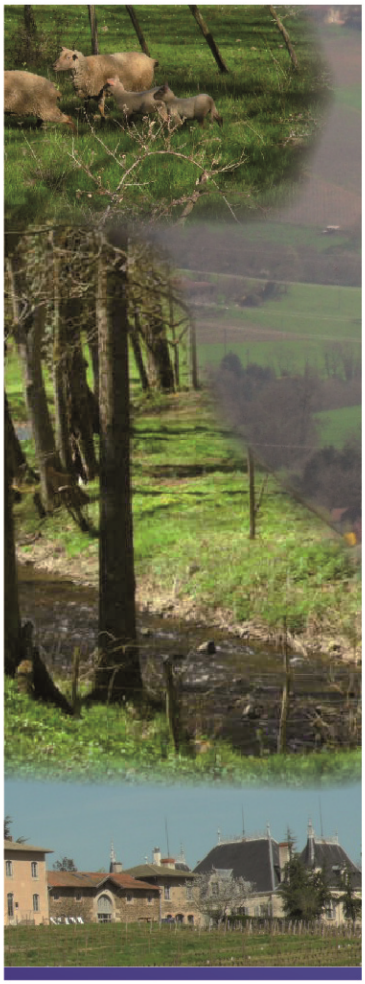
PLU - APPROBATION

Latitude Urbanisme - Environnement - Paysage

Commune de Dareizé






Changements de destination au titre de l'article L123-1-5 du code de l'urbanisme

Changements de destination au titre de l’article L123-1-5 du code de l’urbanisme

Sur le document graphique du PLU sont identifiées des constructions dans les zones agricoles ou naturelles dont le changement de destination est autorisé car il ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site.
Ces constructions sont les suivantes :

N°1 :





N°2 :





N°3 :





N°4 :





N°5 :





N°6 :





